

Ouverture du cabinet médical éphémère à Pontarlier

Après plusieurs mois de recherches actives reposant sur un travail collaboratif mené entre la Ville de Pontarlier et ses partenaires que sont l'Agence Régionale de Santé, l'URPS Médecin Libéral en Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Doubs et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la collectivité informe la population de **l'ouverture d'un cabinet médical éphémère dès le 5 octobre 2017**, afin de répondre aux besoins croissants en matière de médecine générale sur le territoire.



Encourager l'installation de nouveaux médecins

Face à la dégradation de la situation médicale à Pontarlier suite aux départs consécutifs de plusieurs médecins ces derniers mois, la collectivité s'est saisie du dossier en créant une délégation « Santé », en mettant en oeuvre des mesures incitatives et en acquérant un ancien cabinet médical.

Le projet d'une maison médicale et paramédicale est bien lancé

dans le cadre du nouveau quartier de l'Ilot Saint-Pierre pour une ouverture en 2019 (16 cabinets). Toutefois, afin de palier les difficultés jusqu'à cette date, des solutions temporaires ont été recherchées en complément, avec l'Agence Régionale de Santé, l'URPS

Médecin Libéral en Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Doubs et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, et elles se concrétisent aujourd'hui par **l'ouverture d'un cabinet médical éphémère**.

Ouverture du cabinet médical éphémère dès le 2 octobre 2017 en phase de test

Situé 5 impasse du Canal à Pontarlier, ce cabinet de médecine générale composé de médecins installés dans un périmètre de 60km, ou de médecins jeunes retraités, sera ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les consultations se feront **uniquement sur rendez-vous dès le 2 octobre, en phase de test sur 3 jours, afin d'opérer des ajustements éventuels et d'assurer une organisation optimale pour le public à partir du 5 octobre.**

Comment prendre un rendez-vous ?

Le cabinet ne disposant pas d'accueil physique sur place, les rendez-vous seront pris exclusivement :

[en priorité] > en ligne sur www.receptel.fr (tapez et sélectionnez «cabinet éphémère de Pontarlier», puis «prendre un rendez-vous»). Un agenda en ligne est mis à disposition du public, qui pourra solliciter un rdv en direct et réserver un créneau horaire selon les disponibilités.

> par téléphone au 03 81 39 32 80 de 8h à 19h.

Informations pratiques

- Tous les patients ayant un besoin de santé sont les bienvenus et pour faciliter la meilleure prise en charge, chacun se doit d'informer d'une éventuelle annulation au moins 48h à l'avance.
- Quel que soit le médecin qui consultera, les patients seront remboursés et bénéficieront du parcours de soins coordonnés (accès aux spécialistes en particulier).
- Le règlement des consultations pourra s'opérer uniquement par chèque ou par espèce.
- Les patients devront se présenter munis de leur Carte Vitale, de leurs dernières ordonnances et résultats d'exams médicaux.

Contacts presse - Mairie

- Patrick GENRE - Maire de Pontarlier
 - Bénédicte HERARD - Adjointe au Maire en charge de la Santé
- Tél. 03 81 38 81 08 - mairie.pontarlier@ville-pontarlier.com

Contact presse - Coordination

- Docteur Stéphane ATTAL
- Coordinateur du dispositif
Elu URPS-ml en BFC